

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Annette FREOUX à Marylise FOIDART
Christian GUEGUEN à Georges THIERY
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE
Isabelle LOISEL à Pierre-Yves LE GROGNEC
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Septembre 2023
Date de l'affichage	22 Septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2023 77 **Gestion des eaux pluviales urbaines et aménagements hydrauliques et paysagers du Vallon de Villeneuve-Le-Bourg : demande de subventions**

Rapporteur : J. Daniel

La consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la gestion des eaux pluviales urbaines et les aménagements hydrauliques et paysagers du Vallon de Villeneuve-Le-Bourg est en cours.

Pour cette opération il y a aura deux maîtres d'ouvrages : Lorient Agglomération pour les aménagements hydrauliques et la Commune de Guidel pour les aménagements paysagers.

Rappel :

Le projet d'aménagement environnemental du vallon de Villeneuve le Bourg s'inscrit dans un objectif d'amélioration du fonctionnement hydraulique du ruisseau de Pen Glanic.

Ce programme a été élaboré suite à un diagnostic multithématique (environnemental, paysager et hydraulique) mené sur le vallon de Villeneuve le Bourg et son bassin versant. Il a abouti à la présentation

de scénarios d'aménagement qui ont visé la limitation au maximum de l'incidence des ouvrages envisagés sur les zones humides, le ruisseau de Pen Glanic et les boisements. Le scénario retenu a pour ambition de gérer les eaux pluviales (traitement qualitatif et quantitatif) jusqu'à une pluie d'occurrence 6 mois, avec un débit de fuite de 5 l/s/ha.

Le projet d'aménagement du vallon de Villeneuve le Bourg dessert plusieurs objectifs :

- **Projet hydraulique** : créer des ouvrages permettant de réduire l'impact environnemental des rejets d'eaux pluviales non régulés issus d'une partie de la zone urbanisée de Guidel sur le milieu naturel. Il s'agit de séparer les eaux du ruisseau des rejets d'eaux pluviales non régulés qui transiteront par des ouvrages de décantation avant de rejoindre le ruisseau.
- **Projet paysager** : valoriser le vallon afin de développer son usage comme espace naturel de loisir, et faire découvrir ce site, bénéficiant déjà d'aménagements, aux habitants de Guidel.
- **Projet environnemental** : Restaurer et renforcer la fonctionnalité biologique des milieux présents au sein du vallon (rôle des zones humides adjacentes dans la rétention des eaux pluviales).

Des recherches de subventions devront être demandées, auprès des instances officielles notamment en ce qui concerne la biodiversité et l'aspect paysager.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 14 septembre 2023 ;

APPROUVE le projet de gestion des eaux pluviales urbaines et les aménagements hydrauliques et paysagers du Vallon de Villeneuve-Le-Bourg ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le financement de la mission de maîtrise d'œuvre, pour la partie paysagère et environnementale, auprès des instances officielles, notamment en ce qui concerne la biodiversité, et de tout autre organisme.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 29 Septembre 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

